

<ul style="list-style-type: none"> ○ le dimanche 23 avril 2017 ○ 1 à 2 réunions 	Championnats de La Réunion des Maîtres en bassin de 25 m	<ul style="list-style-type: none"> ○ à St Paul (Vue Belle)
<ul style="list-style-type: none"> ○ catégories : Maîtres, 25 ans et + (1992 et avant) 		
<ul style="list-style-type: none"> ○ plage d'engagement sur Extranat : J-8 à J-2 ○ publication des engagés : J-1 		

Type de compétition : Compétition d'animation

Gestion informatique : La gestion de la compétition est à la charge de l'organisateur de secteur avec l'outil ExtraNat pocket.

Intégration des résultats sur Extranat et site web du comité : gérée par l'organisateur.

Ouverture de la compétition : Compétition est strictement limitée à la participation des nageurs licenciés à la FFN.

Date et horaire de la réunion d'organisation (le cas échéant) : jour J, 30 minutes avant le début de la première épreuve.

Équipements : Bassin de 25 m ; couloirs dans sa configuration pour la compétition ; Chronométrage manuel ; Bassin de récupération ; infirmerie (oxygénothérapie, DSA)

Médical : le cas échéant à préciser.

Détail des épreuves :

- nage libre : 50 m, 100m, 200m, 400m, 800m
- dos : 50 m, 100m, 200m
- brasse : 50 m, 100m, 200m
- papillon : 50 m, 100m, 200m
- 4 nages : 100m, 200m

Toutes les épreuves sont disputées classement au temps

Le cas échéant les épreuves pourraient être complétées, toutefois le programme devra être définitif avant la période des engagements.

Jury : Le jury est constitué par l'organisateur selon les règles FFN et du CRN, la désignation du juge-arbitre est du ressort du comité.

Mode de qualification : nageuses et nageurs âgés de plus de 25 ans, nés en 1992 et avant.

Modalités d'engagement : nombre d'épreuve illimité sans limite de temps d'engagement. A la suite de la réunion technique il ne pourra plus y avoir de modification dans les engagements.

- **frais d'engagement** : 2,50 € par épreuve. Cette mesure est applicable, à l'exception des forfaits faits sur justificatif médical, si les forfaits n'ont pas été déclarés au minimum 45 minutes avant le début programmé de chaque réunion concernée.

Pénalités :

- **forfait non déclaré** : 12 € par épreuve

Récompenses (gérées par l'organisateur) : 1 médaille pour les trois premières de chaque épreuve dames, 1 médaille pour les trois premiers de chaque épreuve messieurs

Transmission et publication des résultats : compétition traitée par l'organisateur pour la mise en ligne des résultats.

- **Date limite de réclamation** : À partir du jour de la publication Internet et dans un délai n'excédant pas une semaine, les clubs sont à même de saisir le comité sur les éventuelles anomalies de traitement post-compétition

- **Date de validation définitive** : Passé le délai d'une semaine après la date limite de réclamation, les résultats et classements sont arrêtés définitivement pour toutes les parutions

Programme et horaires
(OP = ouverture des portes ; DE = début des épreuves)
Dimanche 23 avril 2017

OP : 7 h 30 – DE : 9 h 00

- 1 - 50m papillon dames
- 2 - 50m papillon messieurs
- 3 - 200m brasse dames
- 4 - 200m brasse messieurs
- 5 - 100m dos dames
- 6 - 100m dos messieurs
- 7 - 100m nage libre dames
- 8 - 100m nage libre messieurs
- 9 - 200m papillon dames
- 10 - 200m papillon messieurs
- 11 - 50m brasse dames
- 12 - 50m brasse messieurs
- 13 - 100m 4 nages dames
- 14 - 100m 4 nages messieurs
- 15 - 400m nage libre dames
- 16 - 400m nage libre messieurs
- 17 - 50m nage libre dames
- 18 - 50m nage libre messieurs
- 19 - 200m dos dames
- 20 - 200m dos messieurs
- 21 - 100m papillon dames
- 22 - 100m papillon messieurs
- 23 - 100m brasse dames
- 24 - 100m brasse messieurs
- 25 - 200m nage libre dames
- 26 - 200m nage libre messieurs
- 27 - 50m dos dames
- 28 - 50m dos messieurs
- 29 - 200m 4 nages dames
- 30 - 200m 4 nages messieurs
- 31 - 800m nage libre dames
- 32 - 800m nage libre messieurs